



M. Haïm KORSIA  
Grand Rabbin de France  
Consistoire central de France  
19, rue St Georges  
75009 PARIS

Lyon, le 20 octobre 2016

Monsieur le Grand Rabbin,

La fête juive Yom Kippour a eu lieu il y a une dizaine de jours. À l'approche de ce jour du Grand Pardon, qui se veut celui de la repentance et de la réconciliation entre croyants, des communautés orthodoxes tuent un poulet. Cette année encore, des centaines de milliers de jeunes oiseaux ont ainsi été égorgés.

Vous savez probablement que ce rituel fait l'objet d'une remise en question au sein de la communauté juive, et qu'il est en déclin en Israël même, où le Ministre de l'Agriculture Uri Ariel a déclaré : "Ces dernières années, nous nous sommes efforcés d'encourager le public à poursuivre cette coutume importante sans recourir à l'abattage de poulets, mais en réalisant à la place un don d'argent. Cela est doublement juste : pour la cruauté évitée envers les animaux, et pour la charité faite aux personnes dans le besoin."

Et cette année, trois villes israéliennes ont décidé d'interdire les sacrifices de poulets dans les rues : Tel-Aviv, Petah-Tikva, and Rishon-Lezion. L'association מייחילעב תויוכזל סומינאג, qui se bat pour la reconnaissance des droits des animaux, a souligné que l'utilisation de poulets pour Kapparot n'a aucune base dans la Loi juive, et précise que de nombreux rabbins se sont élevés contre cette pratique : rabbi Shlomo Aviner, rabbi Pinhas Zbihi, Yitzhak Kaduri ou encore rabbi Hayim David HaLevi.

La remise en question de Kapparot n'est pas non plus un fait nouveau. Plusieurs posskim s'y sont opposés, tels que Joseph Karo, Chelomo ben Aderet et Nahmanide.

Aujourd'hui, à l'heure où le statut des animaux évolue dans la société tout entière, nous nous réjouissons de constater que des communautés religieuses modifient leur point de vue sur ces derniers.

Vous avez sans doute appris que la disposition de loi reconnaissant que les animaux sont des êtres sensibles a été définitivement validée par l'Assemblée nationale en janvier 2015. Par ailleurs, en juillet 2012, des scientifiques internationaux renommés ont signé une Déclaration de conscience des animaux affirmant que les animaux possèdent eux aussi des substrats neurologiques produisant la conscience. Un des plus grands neuroscientifiques actuels, Philip Low, a indiqué dans la présentation de cette Déclaration : « Nous avons décidé de parvenir à un consensus et faire une déclaration dirigée au public qui n'est pas scientifique. C'est évident pour tout le monde dans cette salle que les animaux ont une

conscience, mais ce n'est pas évident pour le reste du monde. Ce n'est pas évident pour le reste du monde occidental ni pour l'Extrême-Orient. Ce n'est pas évident pour la société. »

Le fait que les animaux sont des êtres conscients devient heureusement évident à de plus en plus de personnes, mais force est de constater que cette réalité peine à être prise en compte dans la pratique.

Nous venons ainsi de recevoir des images du rituel Kapparot filmé à Marseille cette année : on y voit des dizaines d'oiseaux égorgés à vif, lâchés négligemment dans un cône de signalisation retourné, puis jetés à plusieurs mètres de distance, sur une pile d'oiseaux morts ou à l'agonie.

De plus, l'illégalité s'ajoute à la souffrance causée aux animaux, puisque la mise à mort d'animaux dits d'élevage est interdite en dehors d'abattoirs agréés. Les exceptions prévues par la loi ("abattage à la ferme") ne concernent que les animaux mis à mort par l'exploitant qui les a élevés, tant qu'il en réserve la consommation au cercle familial.

C'est pourquoi nous vous remercions, à l'instar d'autres rabbins, de prendre position en faveur des poulets tués lors du Kapparot. Comme le dit M. Uri Ariel, remettre la contre-valeur d'un poulet à une œuvre charitable permet d'aider des personnes démunies tout en laissant la vie sauve à ces oiseaux.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



Brigitte Gothière  
Directrice de l'association L214  
06 20 03 32 66